



DC 241 - Formateur interne occasionnel - AFEST



contactformation@ctcgroupe.com

+33 (0)4 72 76 10 02

[Contactez-nous](#)

Public concerné :

Experts métiers devant acquérir les outils et méthodes pédagogiques pour former dans le cadre d'une Action de Formation En Situation de Travail (AFEST)

Objectifs :

- Découvrir les spécificités de l'AFEST
- Construire des séquences d'apprentissage
- Concevoir les séquences préparatoires et les séquences complémentaires
- Concevoir les séquences d'observation
- Animer des séquences réflexives
- Evaluer les apprentissages
- Accompagner l'apprenant
- Capitaliser et valoriser la démarche d'accompagnement

Méthode pédagogique :

Groupe de 6 personnes maximum – Pédagogie active et participative – Apports théoriques et mises en situation pratiques.

Évaluation des acquis :

Questionnaire d'évaluation des connaissances

Prérequis :

Aucun

Référence

DC 241

Durée

3 jours (21 heures)

Formateurs

Formateur expert du domaine

Tarif

En intra : 1490 €HT / jour / groupe

Les entreprises membres bénéficient de -20% sur le tarif indiqué ci-dessus.

Dernière modification : 06/07/2026

Contenu :

- Comprendre la problématique : Former en situation de travail
- L'AFEST par rapport aux autres modalités pédagogiques
- Le rôle et la posture d'un formateur AFEST
- Problèmes typiques auxquels est confronté le formateur AFEST

Appréhender l'AFEST

Définition, contexte d'application et réglementaire

Les intérêts de l'AFEST pour les acteurs

Les différentes étapes

La place du formateur dans le projet AFEST

La situation de travail

La pratique réflexive

Devenir formateur AFEST

Les compétences techniques : l'expertise métier, les astuces et les bonnes pratiques

Les compétences pédagogiques : se positionner en ressource plutôt qu'en expert, la pédagogie

AFEST, savoir transmettre tout en favorisant l'autonomie de l'apprenant

Distinction tuteur/formateur AFEST

CTC Formation se réserve le droit d'annuler toute session de formation programmée dans les 10 jours ouvrés avant la date de formation en cas de force majeure ou en raison du nombre insuffisant de participants.

Document généré le 10/08/2026 à 16h30